

Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques

Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie

Band: 25 (1892)

Artikel: À propos du catéchisme français de Berne de 1551

Autor: Vuilleumier, H.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-379521>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A PROPOS
DU
CATÉCHISME FRANÇAIS DE BERNE DE 1551
PAR
H. VUILLEUMIER

Dans ma *Notice historique sur les Catéchismes qui ont été en usage dans l'Eglise du Pays de Vaud depuis les temps de la Réformation*, je disais¹ : « A notre connaissance, il ne s'est conservé aucun exemplaire du catéchisme de 1551, » — catéchisme traduit de celui de Berne et imposé par les seigneurs de cette ville aux ministres du Pays de Vaud en lieu et place de celui de Calvin. — J'ajoutais que « jusqu'à nouvel ordre nous en sommes donc réduits aux indications malheureusement trop sommaires de l'historien vaudois » Abr. Ruchat. Grâce à la très grande obligeance de M. Ad. Fluri, à Muri près Berne, je suis aujourd'hui en mesure de compléter mes précédents renseignements et de répondre à plusieurs des points d'interrogation que je posais alors sans être en état de les résoudre.

Un exemplaire de ce premier catéchisme officiel de notre Eglise réformée vaudoise s'est retrouvé aux archives de Berne parmi des fragments d'imprimés du seizième siècle, et l'on a bien voulu me permettre de l'examiner à loisir. Quand je dis « un exemplaire, » c'est par euphémisme; car il ne s'agit que d'un fragment, de quelques feuillets, dont plusieurs sont in-

¹ *Revue de théol. et de phil.*, 1888, p. 119. Comp. *La religion de nos pères*, Lausanne, F. Rouge, 1888, p. 7.

complets ou lacérés¹. Tels qu'ils sont, ces vénérables débris ne laissent pas que d'être fort instructifs. Ils le deviennent surtout lorsqu'on a soin de les mettre en regard du *Catéchisme allemand de 1536*. M. Fluri m'a obligamment fourni le moyen de faire cette étude comparée. Je lui dois la communication d'une copie du livret de Gaspard Megander, faite sur une édition jusqu'ici inconnue (Zurich, chez Froschauer) que M. Türler, archiviste à Berne, a découverte dans les couvertures d'un vieux livre.

Voici d'abord le titre, qui s'est heureusement conservé :

B R I E F V E
ET C H R E S T I E N N E
declaration pour la Jeunesse sur
les dix commandemens de Dieu, La
Confession de nostre vraye foy Catho-
licque et orayson de nostre Seigneur Jesus, avec
briefue exposition des Sanctz Sacremens, Et
comme on en use en La Ville de Berne, Et
en tout le Ressort Dicelle.

(Marque de l'imprimeur².)

I M P R I M E A B E R N E ,
par Mathia Apiario. An. 1551.

¹ Au dire de Ruchat, le catéchisme (édition de J. Rivery, Lausanne, 1558) contenait 58 pages in-12. La pièce que j'ai en mains renferme, outre le titre, 8 pages à peu près complètes, 4 pages où il manque à chaque ligne de 4 à 6 lettres, plus les débris plus ou moins considérables de 10 autres pages. Tout le milieu et les derniers feuillets du petit volume font défaut. En somme, ce qui a été sauvé représente à peu près le tiers de l'opuscule entier.

² L'ours escaladant un sapin pour s'emparer d'un rayon de miel d'où s'échappe un essaim d'abeilles. (Allusion au nom *Apiarius*, en allemand *Biener*.)

Ce titre nous apprend d'abord que c'est bien en 1551, et non en 1552, comme on l'a dit depuis Ruchat, que notre catéchisme a vu le jour. Il est prouvé d'ailleurs par les comptes du *Welsch-Seckelmeister* (trésorier du pays romand), non moins que par la correspondance du pasteur Jean Haller, que dès le mois d'avril 1551 le travail était sous presse. Dans le courant de l'été, 141 exemplaires reliés étaient envoyés au *Welschland*¹ pour être remis aux prédicants par leurs baillis respectifs, avec recommandation expresse de se servir de cette *forme* à l'exclusion de toute autre. (Missive aux baillis, du 30 septembre.) En second lieu, il ressort de ce titre, — ce que confirme du reste le livre lui-même, — que l'ordre des matières est celui du Catéchisme *primitif* de Megander, de 1536, et non celui de la rédaction *bucérienne* de 1538². Le Décalogue est en tête, suivi du Symbole, de l'Oraison dominicale et des sacrements, au lieu que dans l'édition remaniée par Bucer, les parties constitutives du catéchisme étaient transposées dans cet ordre-ci : Oraison dominicale, Symbole, Décalogue, sacrements. On était donc revenu en 1551 au *plan* abandonné en 1538 sous l'influence du réformateur de Strasbourg. Est-ce à dire que le *texte* allemand sur lequel a été faite la traduction qui nous occupe fût en tous points identique à celui de 1536 ? C'est une question sur laquelle nous aurons à revenir tout à l'heure.

Dans l'exemplaire en lambeaux que j'ai sous les yeux se trouvent, après le titre, quelques feuillets plus ou moins intacts qui renferment, les premiers, une partie de la « déclaration sur les dix commandements de Dieu, » les derniers, la « briefve exposition » des sacrements en général et le commencement de celle du baptême. Il manque les feuillets qui devaient contenir la fin du Décalogue (seconde table), les deux sections relatives au Symbole et à l'Oraison dominicale, enfin, lacune particulièrement regrettable, les pages concernant le sacrement de la cène.

A titre d'échantillon, voici les demandes et réponses sur le

¹ Extraits des dits comptes, communiqués par M. Fluri.

² Voir sur les revirements de la politique ecclésiastique bernoise de ce temps-là la *Notice* citée tout à l'heure.

quatrième commandement, les seules, relatives au Décalogue, qui soient complètes et intactes.

Demande.

Recite le quatriesme commandement¹.

Responce.

Aye souuenance du Jour du repos pour le sanctiffler, etc².

Demande.

Que veult dire ce mot Sabbath³?

Responce.

Vng iour exempt de labeur et dedié à repos⁴.

Demande.

Pourquoy est ce que Dieu a estably le Sabbath?

Responce.

C'est à celle fin que nous tous, tant gens que bestes brustes, ayons vacion de tout labeur corporel, pour applicquer nostre esprit à ouyr la parolle de Dieu, Et negocier avec nostre Dieu⁵ par orayson et action de graces, Ce qui est veritablement sanctifier le Sabbath.

Demande.

Quest ce doncq que prophaner le Sabbath?

Responce.

Nous le prophanons quand en icelluy nous ne mettons peine pour auancer lhonneur de Dieu, et pourchasser le salut de noz ames et exercer les œuures de charite enuers nostre prochain.

Le type zwinglien de la doctrine enseignée dans ce catéchisme s'affirme très nettement dans le fragment relatif aux sacrements en général et au baptême en particulier, alors même que certains termes caractéristiques, que Megander tenait de Zwingli et de Léon Jude, ne se retrouvent pas dans notre texte français.

¹ Le troisième d'après le Megander allemand de 1536.

² Le texte reproduit exactement la version d'Olivetan.

³ En disant « *ce* mot Sabbath, » le traducteur n'a pas pris garde que le mot hébreu, qui est conservé dans le texte allemand du quatrième commandement et fait le sujet de cette demande, ne figurait pas dans la version française, où il est remplacé par *jour du repos*. Plus loin, au lieu de *sabbath*, le texte allemand dit *Fyrtag* (jour de chômage).

⁴ En allemand : *Ein gefryeter, oder ruwtag.*

⁵ Allemand : *mit Gott handlind.*

Le sacrement était défini par Megander comme étant « le signe d'un devoir, » d'une obligation qu'on s'impose, « ou bien, un signe d'une chose sainte. » (*Ein pflichtzeichen, oder ein Zeichen eines heiligen dings.*) Le catéchisme de 1551 se borne à dire : « C'est vng signe dvne chose saincte. »

A la question de savoir pourquoi le baptême est le « premier en ordre » des deux sacrements, Megander répondait littéralement en ces termes : « Parce que c'est un signe initial (*ein anheblich zeichen*) par lequel nous sommes mis à part de tous les peuples, inscrits et reçus dans l'Eglise extérieure et le peuple de Dieu, et nous devenons les obligés de Dieu (ou : nous contractons un engagement envers lui, » *Gott verpflicht werden*). Ce qui est rendu comme suit par le traducteur de 1551 : « Pource quil est une marque par laquelle nous faisons nostre entrée en le[glise] extérieure, et peuple de Jesus [Chr]ist, et y sommes receuz pour estre [vou]éz¹ au Seigneur et separez de tous [ault]res peuples de diuerse religion. »

Les termes techniques, spécifiquement zwingliens, de *pflichtzeichen* pour le sacrement en général, et de *anheblich zeichen* pour le baptême², sont passés sous silence. Pourquoi cette omission ? On pourrait être tenté de n'y voir qu'une licence de traducteur. C'a été ma première pensée, et elle me paraissait d'autant plus plausible que le traducteur était un laïque, à qui ces termes qui sentent l'école pouvaient sembler peu intelligibles ou du moins assez difficiles à faire passer en français sous une forme suffisamment populaire. Il ressort, en effet, des comptes déjà cités du « trésorier romand » que ce traducteur n'était autre que l'excellent Nicolas Zurkinden, ce digne magistrat bernois à qui M. Jules Bonnet a dressé un monument bien mérité dans ses *Derniers récits du seizième siècle*³.

¹ Ou : [dedi]éz ? Le commencement du mot est coupé. En tout cas, il n'y avait pas plus de 3 ou 4 lettres.

² Voir Aug. Baur, *Zwinglis Theologie, passim* ; en particulier I, 421 sq., II, 82 sq.

³ Précédemment bailli à Bonmont, ensuite à Nyon, Zurkinden (Zerkintes) avait été nommé, à son retour à Berne, secrétaire de la Chambre des finances, puis (1551) commissaire général des fiefs dans le pays romand. Il remplit plus tard les fonctions de chancelier d'Etat, et mourut

Mais, à y regarder de près, on ne tarde pas à se convaincre de l'insuffisance d'une explication aussi sommaire. A tout prendre, notre traducteur pèche plutôt par excès de littéralisme ; on a pu s'en faire une idée à propos du quatrième commandement. Si donc il semble parfois s'émanciper, s'il s'écarte sur certains points du catéchisme allemand de 1536, ne serait-ce pas que le texte sur lequel il travaillait n'était lui-même pas entièrement conforme au texte primitif de Megander ? N'est-il pas à supposer qu'il avait sous les yeux une nouvelle édition plus ou moins retouchée de ce catéchisme ?

Nous savons, en effet, de source certaine, c'est-à-dire par le mandat souverain du 30 septembre 1551 adressé à tous les baillis de LL. EE., que cette année-là le *Kinderbricht* avait été réimprimé (*haben wir... von nüwen drücken lassen*) en même temps que la liturgie¹. Malheureusement on ne nous apprend pas de quelle nature était cette « nouvelle impression. » On ignore, dit le dernier auteur qui se soit occupé de l'histoire des catéchismes bernois, ce que pouvait être cette édition de 1551 ; il n'en existe aucun exemplaire et l'on ne possède aucun renseignement précis sur ce sujet². Eh bien, je ne crains pas de m'avancer trop en disant que notre *Briefve et chrestienne déclaracion*, si mutilée qu'elle soit, est de nature à éclairer la question. Je crois qu'il est permis d'inférer des quelques divergences qu'on constate entre les fragments du catéchisme *français* de 1551 et les parties correspondantes du Megander primitif de 1536, en quoi la réédition *allemande* de 1551 pouvait différer de ce dernier. L'écart n'a pas dû être bien considérable. Il est assez sensible cependant pour qu'on puisse affirmer que la nouvelle édition était autre chose qu'une simple « réimpression, » plus que cela, qu'elle constituait un premier acheminement au *Petit catéchisme* de 1581³.

en 1588. Sa traduction de la liturgie et du catéchisme lui valut une gratification de 70 livres bernoises.

¹ Archives de Berne : *Deutsche Missivenbücher*, AA 800. (Cité par l'auteur mentionné dans la note suivante.)

² Karl Schweizer : *Die Berner Katechismen im 16. Jahrhundert. (Theol. Zeitschrift aus der Schweiz*, année 1891, p. 99 et suiv.)

³ Voir sur ce dernier *La religion de nos pères*, p. 13-19.

Cette affirmation se fonde sur un double indice. D'une part, comme je l'ai déjà fait remarquer en passant, le catéchisme de 1551, dans sa manière de numérotter les commandements du Décalogue, se conforme à l'usage qui a prévalu chez tous les réformés, tandis que Megander et, après lui, Bucer avaient encore suivi la manière de compter traditionnelle, conservée par les luthériens. D'autre part, — et cet indice est particulièrement significatif, — dans la section du baptême, les deux demandes distinctes : « Que veut dire : baptiser au nom du Père ? » et « Que signifie : être baptisé en Jésus-Christ ? » qui se trouvaient dans le catéchisme de Megander, sont remplacées dans celui de 1551 par cette demande unique : « Qu'est ce estre Baptisé au [nom du] pere et du filz et saint esprit ? » Et la réponse, qui a pris la place des deux réponses de 1536, se trouve être, à très peu de chose près, celle qui se retrouvera dans le *Petit catéchisme* de 1581 : « Cest se rendre et submettre [à¹ la mi]sericore *(sic)* de Dieu par le merite [de no]stre Seigneur Jesus, à nous ap[proprié²] par le saint esprit, en renoncant [à toute] aultre confiance de iustification³. »

Il est permis de supposer que si les derniers feuillets, renfermant la doctrine de la sainte cène, nous avaient été conservés, nous y constaterions la présence de quelques retouches analogues. Non pas, sans doute, qu'on pût s'attendre à y rencontrer une doctrine essentiellement différente, mais bien tel ou tel changement de rédaction préparant les voies à la refonte de 1581. Quoi qu'il en soit, on peut, me semble-t-il, tenir pour certain que les modifications apportées au catéchisme de Megander dans la traduction française de 1551 ne sont pas simplement le fait de Zurkinden. Son travail avait été précédé d'une revision officielle du texte allemand, revision fort discrète d'ailleurs, d'où était sortie la « nouvelle impression » du *Kinderbricht* dont parle la missive du 30 septembre de la même année⁴.

¹ Texte allemand de 1581 : *Eine Verpflichtung auf.*

² *Zugeeignet.*

³ *Mit ausschliessung alles anderen Trosts und Gerechtigkeit.*

⁴ Il ne sera pas inutile de remarquer que la nouvelle impression du

Au moment où l'œuvre du zwinglien Megander, supplantée pour un temps par celle du *moyenneur* Bucer, ressuscitait ainsi, sous une forme peu modifiée, par ordre de LL. EE. de Berne et s'imposait même aux nouveaux bailliages *welches*, son auteur n'était plus de ce monde. Il était mort en 1545. Mais de Zurich, où il s'était retiré après sa disgrâce, il avait pu suivre les péripéties de la lutte entre zwingliens et crypto-luthériens qui, la politique aidant, devait aboutir peu après sa mort à l'éclatante défaite de ces derniers (exil de Simon Sulzer en 1548) et à la victoire d'un zwinglianisme adouci (appel de Jean Haller). La réhabilitation du *Kinderbricht* de Megander, sa réédition officielle en 1551 et sa traduction en français à l'usage des Eglises du Pays de Vaud furent, dans le domaine catéchétique, les conséquences de cette réaction zwinglienne. On comprend d'autant mieux, dès lors, l'opposition qui se manifesta dans le pays romand, spécialement au sein de la *Classe* de Lausanne. Mais ce zwinglianisme de la seconde génération, après avoir réduit au silence le calvinisme intransigeant d'une partie des ministres vaudois (exil de Viret et de ses collègues en 1559), finit lui-même, sous l'influence de Bullinger et de la seconde Confession helvétique, par se transformer en un calvinisme mitigé : témoin, le *Petit catéchisme* de 1581.

* * *

J'ajoute ici en appendice quelques notes complémentaires, tant bibliographiques qu'historiques, sur plusieurs autres catéchismes mentionnés dans ma *Notice* de 1888. J'en suis redevable en partie à la complaisance de tel ou tel de mes lecteurs, et je considère comme un devoir de publier ces communications à l'usage des personnes qui s'intéressent à l'histoire de la catéchèse réformée.

Le *Petit catéchisme de Berne*, de 1581, dont nous venons de parler à propos du catéchisme français de 1551, ne m'était connu que par une réimpression de 1614. Un exemplaire, peut-être unique, de l'édition princeps (*Kleiner katechismus,...* Bern by Bened. Ulmann und Vinzenz Imhof, in-12), fait partie d'une collection de catéchismes

Cantzel oder Agendbüechlin (liturgie) n'était pas non plus une réimpression pure et simple de celui de 1529. Voir C. Wyss : *Zur Geschichte unsrer bernischen Liturgie*, dans les *Beiträge* de F. Trechsel (Berne, 1841), p. 100 sq.

formée par feu le doyen Güder, de Berne, et que possède aujourd’hui M. Emile Güder, pasteur à Arwangen (Berne)¹. La traduction latine : *Catechismus minor ex majore Catechismo ecclesiae Bernensis in compendii formam contractus* (Bernæ 1600, in-8°.) se trouve à la Bibliothèque de la ville de Zurich. Quant à la traduction française, publiée seulement au milieu du dix-septième siècle², il en existe également un exemplaire à Zurich (*Le Catéchisme, ou Instruction en la religion chrestienne. Pour l’usage des Eglises de Berne*, Berne 1654, in-8°), et un autre (Berne 1684) à la Bibliothèque cantonale d’Arau³.

Le *Catéchisme palatin* avait été introduit au Collège académique de Lausanne par la loi scolaire de 1616⁴. A la suite d’une *visitation* solennelle faite en 1624 par une Commission d’inspection envoyée de Berne, il fut ordonné : 1^o que dans les premières classes, on le repasserait en latin en y ajoutant une brève explication, *cum is præclarum sit Theologie fundamentum*; et 2^o que l’usage en serait introduit dans les autres collèges (Vevey, Morges, etc.), dont les élèves entraient ensuite au collège de Lausanne. Ceci vient à l’appui de ce que je disais, contrairement à l’opinion traditionnelle, de la lenteur qu’on mit à introduire ce manuel catéchétique dans les terres de Berne. D’un autre côté, il résulte d’une intéressante communication qu’a bien voulu me faire le pasteur d’une de nos paroisses du Jura, que le catéchisme d’Heidelberg s’y est maintenu, du moins pour les instructions dites de la cure, jusqu’au milieu de notre siècle, bien qu’à l’école on y employât dès 1744 le *petit Ostervald* à titre de « catéchisme explicatoire⁵. »

Le même correspondant m’a signalé aussi une édition bernoise de *l’Abrégé du Catéchisme palatin*, édition antérieure à celle de 1680 que, sur la foi de l’auteur des *Mémoires sur les troubles du Consensus*, je croyais être la première qui se soit imprimée à Berne même⁶. Cet abrégé porte le titre suivant : *Petit Catéchisme ou briève instruction de la Religion chrestienne, selon qu’elle est enseignée es escholes du Palatinat et Provinces Unies*. Berne, G. Sonnleitner, 1673.

Dans la même paroisse s’est retrouvé aussi un exemplaire du fameux et rarissime *Catéchisme touchant le sortilège*⁷. Il paraît provenir d’un premier tirage puisqu’il porte, non seulement au bas de la préface, mais au titre même, la date de 1665 (au lieu de celle de 1666 que porte l’exemplaire qui m’avait été confié).

¹ Comp. Schweizer, art. cité, p. 101.

² *La religion de nos pères*, p. 16.

³ Je dois les indications relatives à ces deux traductions à l’obligeance de M. J. Keller, directeur du séminaire de Wettingen (Argovie.)

⁴ *La religion de nos pères*, p. 20.

⁵ Lettre de M. le pasteur H. Monnet, alors à Vaulion.

⁶ *La religion de nos pères*, p. 40.

⁷ *La religion de nos pères*, p. 50 et suiv.

Avant d'être imprimé à Lausanne en 1749, le grand *Catéchisme d'Ostervald* l'avait déjà été à Yverdon en 1732¹, sans que la censure bernoise y eût mis obstacle.

Parlant des quatre nouveaux Catéchismes qu'ont vu naître dans la seule Suisse romande les années 1857 à 1859², je mentionnais en dernier lieu le *Formulaire d'Instruction chrétienne à l'usage des catéchumènes* de MM. Viguet, Coulin et Tournier, en lui assignant la date de 1859. En fait, ce manuel a paru le premier puisqu'il remonte déjà à 1855. J'ajoute, d'après un auteur bien informé³, qu'il était essentiellement l'œuvre de feu Charles-Octave Viguet, plus tard professeur à la Faculté libre de Lausanne, et qu'il fut rédigé sur un plan conçu par M. le pasteur Ch. Schröder.

¹ Lettre de J. F. Ostervald à J. Alph. Turrettini, du 13 novembre 1732. (*Lettres inédites adressées à J. A. Turrettini*, publiées et annotées par E. de Budé, tome III, p. 183.)

² *La religion de nos pères*, p. 107.

³ *Pasteurs et laïques de l'Eglise de Genève*, par Francis Chaponnière, p. 104.
